

**RELEVÉ DES LIVRAISONS D'ÉNERGIE
EN VERTU DE L'ENTENTE GLOBALE CADRE
POUR LA PÉRIODE
DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2006**

1 ***INTRODUCTION***

2 Le 8 novembre 2005, la Régie de l'énergie (la Régie) approuvait l'entente globale
3 cadre (l'Entente-cadre) entre Hydro-Québec dans ses activités de distribution
4 d'électricité (le Distributeur) et Hydro-Québec dans ses activités de production
5 d'électricité (le Producteur)¹.

6

7 A titre de rappel, la durée contractuelle de l'Entente-cadre est de deux (2) ans,
8 du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2006.

9

10 Dans sa décision (page 8), la Régie prend acte de l'engagement du Distributeur
11 de déposer à la fin de chaque trimestre une estimation des quantités d'énergie
12 qu'il s'est procurées aux termes de l'Entente-cadre et de présenter, une fois l'an,
13 un relevé des livraisons réalisées dans l'année. Le Distributeur s'est également
14 engagé à rendre publiques ces informations dès leur dépôt.

15

16 Les présentes constituent le relevé des livraisons d'énergie réalisées dans
17 l'année 2006, en vertu de l'Entente-cadre.

18

19 Dans sa décision, la Régie demande au Distributeur de transmettre l'information
20 sous un format comparable à celui déposé en réponse à la question 5.1 de la
21 demande de renseignement n^o 1 de la Régie et de commenter l'application de
22 l'Entente-cadre.

23

¹ D-2005-203.

1 **COMMENTAIRES**

2 Le volume d'électricité mobilisé par le Distributeur en dépassement de l'électricité
3 patrimoniale pour l'année 2006 et acquis au moyen de l'Entente-cadre est de
4 95,933 MWh pour un coût total de 7 442 529 \$, le tout tel qu'il appert des
5 données jointes aux annexes 1 et 2 des présentes.

6
7 Aucun dépassement n'a été effectué durant les 300 plus grandes valeurs
8 horaires de l'électricité mobilisée par le Distributeur au titre de l'électricité
9 patrimoniale.

10
11 Au total, 73 118 MWh de dépassement a été fait à un prix de vente de
12 76,875 \$/MWh, soit le prix applicable jusqu'au 17 septembre 2006, date
13 correspondant au début des livraisons commerciales en vertu du contrat
14 intervenu entre TransCanada Energy et le Distributeur. Le reste des
15 dépassements a été réalisé à un prix de vente de 79,84 \$/MWh.

16
17 Sur l'ensemble de l'année 2006, le dépassement moyen est de 10,95 MW. Les
18 dépassements les plus importants se sont produits entre le 24 juin et le
19 25 septembre 2006. C'est durant cette période que les quantités horaires
20 d'électricité patrimoniale les plus petites sont allouées. Le dépassement
21 maximum observé a été de 1 966 MW.

22
23 À titre comparatif, le volume d'électricité mobilisé par le Distributeur en
24 dépassement de l'électricité patrimoniale pour 2005 a été de 45,6 GWh. De cette
25 quantité, 1,1 GWh a été acquis durant les 300 plus grandes contributions.
26 Comme pour l'année 2006, les dépassements les plus importants ont eu lieu
27 durant la période estivale.

1 ***VOLUME D'ÉLECTRICITÉ PATRIMONIALE INUTILISÉ***

2 Le volume d'électricité patrimoniale inutilisé est évalué en soustrayant du volume
3 d'électricité patrimoniale maximal de 178,86 TWh, la différence entre le volume
4 d'électricité mobilisé par le Distributeur au titre de l'électricité patrimoniale et le
5 total des dépassements réalisés au cours de l'année.

6

7 En 2006, le volume d'électricité patrimoniale inutilisé est de 1,9 TWh. Cette
8 quantité est supérieure au volume d'électricité inutilisé en 2005, qui totalisait
9 0,3 TWh, notamment en raison de l'importance des aléas climatiques survenus
10 particulièrement en début et en fin d'année 2006.